



Mairie de
SARGÉ-LÈS-LE MANS

34 rue Principale
72190 SARGÉ-LÈS-LE MANS

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **CONSEIL MUNICIPAL** se réunira en séance ordinaire, **exceptionnellement à la SALLE DES FÊTES**

Le **LUNDI 31 JANVIER 2022 à 19 heures.**

Il me serait vivement agréable que vous assistiez à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 01. Conseil du 06 Décembre 2021 : Approbation du compte-rendu
- 02. Finances : Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- 03. Finances : Exécution anticipée du budget 2022
- 04. Urbanisme/Voirie : Dénomination d'une voie
- 05. Urbanisme : Complément vente chemin Vaugascoin
- 06. Liste des décisions du Maire
- 07. Compte-rendu d'activités
- 08. Questions diverses

Fait à SARGÉ-LÈS-LE-MANS, le Vendredi 21 Janvier 2021

Le Maire,
Marcel MORTREAU



Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 Novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et prorogeant jusqu'au 31 Juillet 2022, les assouplissements applicables aux conditions de délibérations des collectivités locales, et afin que cette réunion puisse se tenir dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, les réunions du conseil municipal peuvent se tenir « en tout lieu », sans public ou avec une jauge maximale, le quorum est fixé au tiers de l'effectif présent et les membres élus pourront disposer de deux pouvoirs.